

d'énergie, gaz, pétrole, charbon, eau et uranium, se trouvant sur le territoire canadien et il faisait également état du besoin croissant d'énergie des industries canadiennes, ce qui faisait de l'utilisation la plus efficace de ces ressources une question d'intérêt public de la plus haute importance.

La Commission royale instituée par ce décret a été chargée d'enquêter sur certaines questions que le ministre a évoquées en détail en présentant la résolution qui a précédé ce projet de loi et de faire des recommandations à ce sujet.

Je n'ai pas l'intention, à cette étape-ci, d'entrer dans les détails des attributions de la commission, connue sous le nom de commission Borden, le ministre ayant lui-même consacré quelque temps à passer en revue la teneur du décret du conseil, donnant instructions aux commissaires de procéder à l'étude du problème énergétique au Canada. A mon grand étonnement, cependant,—et cela nonobstant les vœux généraux de la commission,—je constate que l'étude de la commission Borden, jusqu'ici, a été plutôt circonscrite et limitée à certains aspects des problèmes énergétiques au pays, et cela bien à part les dispositions mentionnées à propos de l'exportation de l'énergie et des sources d'énergie.

Le premier rapport rendu public en octobre 1958 ne dit pas grand chose à propos de l'utilisation du charbon pour la production de l'énergie; et même jusqu'à ce jour, soit presque deux ans après le dépôt de son rapport, la commission n'a pas encore jugé bon de tenir des réunions dans les provinces de l'Atlantique. Est-ce parce que les problèmes du charbon au Cap-Breton et en Nouvelle-Écosse et dans les mines de charbon de Minto au Nouveau-Brunswick ne sont pas suffisamment importants pour justifier l'enquête et l'étude consacrées aux autres sources d'énergie? Ou est-ce parce que le président de ladite commission est tellement déçu et gêné par la façon dont le public a accueilli son rapport préliminaire,—ou, devrais-je dire, par la réaction du gouvernement à son premier rapport,—qu'il hésite à poursuivre l'enquête et à exprimer d'autres avis concernant les problèmes portant sur d'autres questions connexes ayant trait aux sources d'énergie non visées par ce rapport?

Le présent bill n'est ni plus ni moins qu'une simple répudiation, par le gouvernement, de la recommandation formulée dans le premier rapport de la commission Borden. Mon collègue, l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas), a parlé ce matin d'une causerie prononcée à Toronto, le 4 février 1957, à l'occasion d'un dîner annuel du *Board of Trade*. Il a cité ce que disait alors le premier ministre au sujet de l'attitude de son parti relativement à la création d'un office national

de l'énergie au Canada. Devant ces paroles du premier ministre, on peut se demander qui fera le choix des membres de l'Office, une fois adopté le présent bill? Sera-ce le président du conseil national de recherches, ou plutôt les organismes de gens d'affaires? Fera-t-on appel aux recommandations des gouvernements provinciaux intéressés? Ou bien l'Office sera-t-il constitué de façon à servir au mieux les intérêts du gouvernement actuel?

Le premier ministre a parlé de nos immenses ressources de gaz, de pétrole, de charbon et d'uranium. L'Office est-il créé en vue d'exercer des fonctions consultatives et de formuler des recommandations au sujet de nos ressources, ou devra-t-il se contenter d'émettre des permis d'exportation et d'exercer d'autres fonctions secondaires relativement à l'exploitation des pipe-lines et des autres modes de distribution de l'énergie? Serait-ce un office qui ne fait que remplacer d'autres organismes actuels du gouvernement, tel que la Commission des transports, aux termes de la loi sur les pipe-lines et de ces parties de la loi sur les chemins de fer qui sont incorporées dans la même loi?

Quand il a présenté son bill, le ministre a parlé de la loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz, ainsi que de la loi sur les pipe-lines de 1949 qui seront, sauf erreur, incorporées dans le présent bill. Parlant de la mise en valeur des sources d'énergies, le ministre a indiqué que la demande croissante d'énergie électrique a stimulé l'utilisation de la majeure partie des sources disponibles d'énergie hydro-électrique. Il a même parlé du fait qu'on construit de plus en plus de centrales d'énergie thermiques dont le fonctionnement est fondé sur l'utilisation de la houille. Il n'en demeure pas moins, que la valeur des centrales d'énergie thermiques dont le fonctionnement est fondé sur l'utilisation de la houille devient de plus en plus douteuse pour ce qui est de la production d'énergie électrique. Je crois que ceux qui projetaient d'établir des centrales d'énergie devant tout d'abord fonctionner au charbon songent à utiliser d'autres genres de combustibles générateurs.

Ça me paraît pitoyable que, même huit mois après la publication du premier rapport de la Commission Borden,—nonobstant les déclarations contraires formulées ici par le premier ministre lui-même,—il semble qu'on ait éliminé la houille du contexte des études qui devaient, comme les Canadiens avaient bien le droit de s'y attendre, porter sur toutes les formes d'énergie. Les problèmes relatifs aux houillères de la Nouvelle-Écosse ne se rattachent peut-être pas d'une façon superficielle aux études de la Commission Borden, mais personne ne peut nier qu'une des industries